



## Bulletin mensuel n° 01/2012 Janvier 2012

### SOMMAIRE

#### Editorial

p. 1 [Les nouveaux défis de la recherche d'origines...](#)

#### Intervenants en matière d'adoption

p. 2 [Allemagne, Espagne et Royaume-Uni](#)

#### En bref

p. 3 [Nouveau protocole facultatif, Roumanie](#)

#### Législation

p. 3 [Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants: en vigueur depuis deux ans, elles gagnent du terrain](#)

#### Pratique

p. 5 [Ateliers sur les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants en Amérique latine](#)

p. 6 [Facebook et les contacts post-adoption : de nouvelles questions](#)

#### Forum des lecteurs

p. 7 [L'adoption mise en scène : témoignage artistique d'une personne adoptée en quête de ses origines](#)

#### Conférences, séminaires, colloques, cours à venir

p. 8 [France, Royaume-Uni et Sénégal](#)

*Erratum:* Dans la brève du bulletin N°12/2011 relative à la signature d'un accord franco-russe relatif à la coopération en matière d'adoption, il a été signalé que la signature d'un accord similaire entre l'Allemagne et la Russie était prévue. Cette information, publiée par le journal russe Rianovosti, a été démentie par l'Autorité centrale fédérale allemande. Selon cette dernière, le Ministère allemand aux Affaires familiales a confirmé qu'aucune tentative, ni du côté allemand, ni du côté russe, n'avait existé en ce sens. De plus, selon les informations fournies par le Défenseur des droits de l'enfant russe et le Département russe de l'Education rattaché à l'ambassade allemande à Moscou, aucune disposition légale ne prévoit l'interruption des adoptions internationales avec les pays n'ayant pas signé d'accord bilatéral avec la Russie.

### EDITORIAL

## Les nouveaux défis de la recherche d'origines...

*Thème récurrent dans l'adoption et en perpétuelle mouvance au gré des évolutions contemporaines, la recherche d'origines doit faire face aujourd'hui à de nouveaux défis sur lesquels le SSI/CIR s'interroge, notamment le rôle grandissant des réseaux sociaux dans cette démarche.*

Le SSI/CIR s'est penché sur les développements récents de la recherche des origines, tant au niveau légal que pratique. Son enquête, désormais disponible sur son site internet (1), montre que ce droit est de plus en plus reconnu et consacré sur les plans national et international. Toutefois sa mise en œuvre n'est pas sans soulever des difficultés pour l'ensemble des acteurs concernés (personnes adoptées, parents biologiques et adoptifs, Etats, professionnels en charge, de près ou de loin, de cette question). Le SSI/CIR propose d'identifier

ces situations délicates et de s'interroger sur les options possibles en vue de leur résolution.

### Du danger des recherches menées directement via les réseaux sociaux

Comme le démontre le témoignage en page 7 de ce bulletin, les recherches d'origines entreprises via des réseaux sociaux comme Facebook ne sont pas sans risque, de par l'absence totale d'encadrement professionnel, de préparation préalable des personnes concernées ou encore de protection de l'intimité et de la confidentialité des données personnelles. La prise de contact directe d'une personne adoptée avec

ses parents biologiques via Facebook risque notamment de contrevenir à la loi, aux us et coutumes d'un pays d'origine et, parfois, de compromettre gravement la sécurité et l'intégrité physique des mères biologiques. Tel peut être le cas lorsqu'un enfant est né hors mariage ou de mère célibataire, est considéré comme incestueux ou adultérin ou lorsque le secret de l'adoption est toujours en vigueur dans le pays d'origine.

Etant impossible d'exercer un quelconque contrôle sur le recours à Facebook, les Etats doivent réfléchir urgemment à d'autres solutions telles que la sensibilisation, la formation et la prévention. A cet effet, diverses initiatives sont à encourager comme la sensibilisation des parents adoptifs, au moment de leur préparation, ou encore des personnes adoptées, lors des entretiens préalables à la recherche d'origines, sur les dangers du recours aux réseaux sociaux. Par ailleurs, certains pays ont publié sur leur site internet des recommandations à cet égard. Il n'en demeure pas moins que les Etats n'ont jusqu'alors adopté ni réglementation ni directive dans ce domaine. Les professionnels et les personnes impliquées tentent ainsi d'élaborer leur propre stratégie pour faire face à ce phénomène qui les dépasse. Pour répondre à cet écueil, l'organisme professionnel de formation anglais BAAF a publié des outils visant à éduquer et soutenir ces derniers (voir p.6).

### **De l'adaptation de l'accompagnement professionnel aux situations délicates**

Concernant les recherches d'origine plus classiques, une certaine forme de soutien est offerte aux personnes adoptées dans la majorité des pays. Sa qualité et son étendue peuvent cependant varier grandement. En outre, il devient plus délicat et doit pouvoir être adapté lorsque la personne adoptée se retrouve confrontée à des situations délicates telles que le refus de contact de la part de son parent biologique, la découverte d'éléments frauduleux dans son adoption, ou encore l'absence ou la destruction totale de son dossier.

Face à ces situations, des dispositifs spécifiques doivent être mis en place par les Etats. Certains proposent déjà un soutien psychologique adapté et des services de médiation familiale (voir bulletin N°12/2011). En l'absence totale d'information sur la famille d'origine, le professionnel compétent pourra tout au moins transmettre à la personne adoptée des données relatives aux circonstances de son adoption et des éléments de son histoire la plus

probable, selon sa connaissance des spécificités de l'abandon dans le pays d'origine en question. A défaut d'avoir accès à ses origines, la personne adoptée devra faire preuve de créativité pour les construire. Si l'on en croit les films réalisés par certaines personnes adoptées, le recours à l'imaginaire peut être d'une grande aide dans leur construction identitaire et dans la reconstruction de leur puzzle de vie.

### **Des défis relatifs aux nouveaux modes de reproduction assistée**

Au-delà de l'adoption, la recherche des origines soulève également des défis de taille dans d'autres circonstances. Qu'en est-il par exemple du droit d'accès aux origines lorsqu'une personne a été conçue par fécondation in vitro ou insémination artificielle avec donneur anonyme ? Si dans certains pays, la législation statue en la matière, comme au Portugal (art.15 de la loi N° 32/2006 du 26 juillet et Décret Réglementaire n° 5/2008 du 11 février), en Suède ou en Autriche, dans d'autres Etats tel que le Danemark, subsiste un vide juridique. Ces situations font débat et donnent déjà lieu à des études, comme celle de l'Institut d'Adoption Donaldson (2), selon laquelle, 80% des enfants nés de FIV ou insémination artificielle avec donneur anonyme désirent connaître l'identité du donneur, et dans une certaine mesure le rencontrer.

Ces nombreuses interrogations appellent une mobilisation des pays et des professionnels pour repenser cette question identitaire et adapter les réponses aux besoins de l'ensemble des personnes concernées. La recherche permanente d'un équilibre entre le droit de savoir et le droit de conserver l'anonymat est au centre de ces débats qui promettent d'occuper encore une place importante tout au long de cette nouvelle année.

L'équipe du SSI/CIR  
Janvier 2012

(1) Synthèse/Analyse et annexes disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : <http://iss-ssi.org/2009/assets/files/country-situation/synthese%20et%20analyse%20acces%20origines%20fra.pdf>

(2) Enquête 'Over 80 percent of sperm donors offspring want to meet them', <http://bit.ly/mRHEUJ>; voir également "report on adoption's lessons for assisted reproductive technologies, Old Lessons for a New World", [http://www.adoptioninstitute.org/policy/2009\\_02\\_oldlessons.php](http://www.adoptioninstitute.org/policy/2009_02_oldlessons.php). Voir aussi "Greater openness for donor assisted reproduction", National Public Radio story, 17 September 2011: <http://n.pr/nliqYa> and <http://n.pr/qmypos>).

## INTERVENANTS EN MATIERE D'ADOPTION

Source : Bureau Permanent de la Conférence de La Haye ; [http://www.hcch.net/index\\_fr.php?act=conventions.publications&dtid=43&cid=69](http://www.hcch.net/index_fr.php?act=conventions.publications&dtid=43&cid=69)

- **Allemagne** : ce pays a mis à jour les coordonnées de ses Autorités centrales et de ses organismes accrédités.
- **Espagne** : ce pays a mis à jour les coordonnées de son Autorité Centrale.
- **Royaume-Uni** : ce pays a mis à jour les coordonnées des personnes à contacter à l'Autorité centrale de l'Écosse.

---

## EN BREF

### Adoption par l'Assemblée générale de l'ONU d'un Protocole facultatif établissant un mécanisme de plainte

Le 19 décembre 2011, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté un troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'enfant établissant une procédure de plainte pour des violations de droits de l'enfant. Désormais, les enfants victimes d'abus et de violations de leurs droits pourront déposer une plainte devant leur comité d'experts internationaux, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, dans les cas où ils n'ont pu obtenir de réparation juridique pour ces violations dans leurs propre pays (voir bulletin N°7/2011 pour plus de détails). Le SSI/CIR salue cette avancée historique en matière de défense des droits de l'enfant et soutient la campagne lancée pour promouvoir la ratification de ce Protocole par le plus grand nombre possible d'Etats.

Source: CRINMAIL N° 159, Edition spéciale - Adoption d'un mécanisme de plainte pour des violations de droits de l'enfant, 19 décembre 2011, [http://www.crin.org/email/crinmail\\_detail\\_popup.asp?crinmailID=4005](http://www.crin.org/email/crinmail_detail_popup.asp?crinmailID=4005)

### Roumanie : entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'adoption

Selon le Secrétaire d'Etat chargé des adoptions, Bodgan Panait, la loi qui vient d'être adoptée permettra désormais aux citoyens roumains vivant à l'étranger d'adopter des enfants roumains. Les anciennes dispositions permettaient l'adoption d'un enfant par son/ses grand/s-parent/s résidant à l'étranger dont la demande d'adoption avait été approuvée en Roumanie (art.39 de la loi 73/2004 sur le statut légal de l'adoption). Cette loi tend aussi à permettre aux enfants vivant en institution de quitter plus rapidement ces dernières afin d'être adoptés au niveau national. De plus, la nouvelle loi stipule qu'un enfant né de parents inconnus ou abandonné pourra être proposé à l'adoption après un délai de 30 jours suivant la délivrance de son certificat de naissance. Rappelons qu'à l'heure actuelle, la Roumanie interdit l'adoption internationale. La nouvelle loi n'a pas modifié la réglementation qui s'appliquait aux candidats étrangers.

Sources : Romania Office for adoptions, <http://www.ora-gov.ro/communicates/press-release-19.html>;

<http://www.balkaninsight.com/en/article/new-law-to-speed-up-adoptions-in-romania> ,

<http://actmedia.eu/top+story/new+adoption+law+makes+it+possible+for+romanians+abroad+to+adopt+children+from+romania+/36898>

---

## LEGISLATION

### Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants: en vigueur depuis deux ans, elles gagnent du terrain

*Ce bref résumé offre un aperçu du travail encourageant effectué en 2011 en faveur de la protection des enfants privés de famille, par la promotion et la mise en œuvre des Lignes directrices.*

**D**eux ans après leur approbation à l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA), les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants prospèrent toujours, offrant des solutions aux acteurs sur le terrain et améliorant ainsi les droits des enfants. Les traductions en néerlandais, en croate, en bulgare, en tchèque, en italien, en arménien et en géorgien ont grandement contribué à leur impact.

Voici un survol non exhaustif des points forts en 2011.

#### Actions ciblées pour une prise de conscience

De nombreuses actions de diffusion ont été entreprises à travers le monde. Tout d'abord, une conférence sur la qualité de la protection de remplacement (« *Quality in Alternative Care Conference* ») a eu lieu en avril à Prague ; organisée par SOS Villages d'enfants international et d'autres partenaires elle a compté plus de 400

participants. Un atelier s'est également tenu à Tallinn, abordant le rôle des structures nationales des droits de l'homme dans la protection et la promotion des droits de l'enfant dans le cadre de la prise en charge alternative. Enfin, une conférence intitulée « *Child into a family* », dont l'objectif est de trouver 10'000 familles d'accueil en dix ans, a eu lieu aux Pays-Bas. Le point culminant de ces actions de sensibilisation était sans aucun doute l'évènement annexe du troisième Comité de l'UNGA. Cette manifestation était organisée par la Mission du Brésil, UNICEF, Better Care Network (BCN) et SOS Villages d'enfants international. Elle était la première en son genre aux Nations Unies à rassembler des Etats parties et des membres de la société civile pour discuter des défis et des succès de la mise en œuvre des Lignes directrices. Plusieurs présentations ont eu lieu, dont celles de la Représentante spéciale du Secrétaire Général sur la violence à l'encontre des enfants, de la Mission du Brésil, du Gouvernement des Maldives, d'UNICEF et de l'expert international, Nigel Cantwell.

### **Des outils de mise en œuvre**

RELAF et UNICEF TACRO se sont chargés de développer des outils de mise en œuvre pour les praticiens sur le terrain, notamment deux versions des Lignes directrices adaptées d'une part au personnel des institutions publiques et privées, et d'autre part, aux enfants (voir p.5).

Mandaté par UNICEF Damas, le SSI a mené en 2010/2011 une mission d'évaluation en Syrie dans le contexte de la CDE et des Lignes directrices. Il s'agit, à notre connaissance, de la première mission d'évaluation de ce type, ayant pour référence la structure des Lignes directrices et servant ainsi d'exemple pour des évaluations similaires dans d'autres pays.

De plus, le Groupe de travail des ONG sur les enfants privés de protection parentale basé à Genève élabore, sur le plan de sa stratégie plus globale, un manuel pour la mise en œuvre et le suivi des Lignes directrices. Ce dernier s'adresse aux décideurs politiques (étant directement responsables des mesures de protection de remplacement), aux praticiens sur le terrain (en charge d'enfants, mais également en contact avec les décideurs politiques), aux spécialistes en matière de protection de l'enfance, aux avocats ainsi qu'à la société civile.

### **Zoom sur quelques sujets spécifiques**

Voici un résumé succinct du travail fourni par certaines ONG et par leurs partenaires dans des domaines particuliers.

BCN et EveryChild ont publié un article sur la protection de remplacement pour les enfants handicapés, insistant sur leur besoin d'inclusion et la mise en œuvre des Lignes directrices. EveryChild s'est servi, en outre, des Lignes directrices comme point de départ pour sa série traitant des choix positifs d'une prise en charge, et qui aborde les caractéristiques, les tendances, les coûts et le rendement ainsi que la qualité des diverses formes de protection de remplacement. Les deux premières publications se penchent sur la prise en charge en institution et en famille d'accueil. Par ailleurs, EveryChild mène avec d'autres ONG une recherche longitudinale dans quatre pays sur la réintégration des enfants privés de protection parentale.

« *Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children* » [Initiative globale pour l'abolition de toutes les formes de châtimement corporel] prépare avec Save the Children un nouveau rapport sur l'interdiction des châtimements corporels ou de nature cruelle et dégradante au sein des structures de prise en charge alternative ou d'accueil de jour pour les enfants.

Dans le cadre de ses activités, Terre des Hommes a contribué au développement d'un système de prise en charge familiale en Haïti et a édité un guide au Népal intitulé « *Ten Steps Forward* ».

SOS Villages d'enfants international élabore actuellement, avec quatre associations nationales et d'autres partenaires, un projet de recherche financé par l'Union européenne, ayant trait à divers sujets relatifs à la préparation et au soutien lors de la fin d'une prise en charge.

Deux rapports ont été rédigés par RELAF et d'autres partenaires sur la violation des droits de l'homme envers les enfants privés de protection parentale en Amérique latine: « *Institutionalized childhood and adolescence: making serious Human Rights violations visible* » [L'adolescence après une enfance en institution: de sérieuses violations des droits de l'homme mis en lumière] et « *Migrant children and adolescents: framework and situation for the fulfillment of their Human Rights* » [Enfants et adolescents immigrés: un cadre et une situation pour le respect des droits de l'homme].

### **Les prochaines étapes**

2011 a vu un travail considérable s'accomplir en faveur de la promotion et de la mise en œuvre des Lignes directrices. Des efforts supplémentaires sont toutefois encore nécessaires afin de permettre, par exemple, la garantie d'allocations budgétaires suffisantes, le développement d'autres alternatives pour les enfants privés de

leur famille ainsi que des programmes de prévention plus nombreux. Le SSI/CIR est prêt à relever le défi et se réjouit de travailler aux côtés d'organisations partageant la même vision dans l'année à venir.

Remarque: Ces informations proviennent directement de la note adressée au Groupe de travail des ONG

sur les enfants privés de protection parentale basé à Genève

<http://www.childrightsnet.org/NGOGroup/childrightsissues/WithoutParentalCare/>. Voir également [http://www.everychild.org.uk/resources/policy\\_and\\_research](http://www.everychild.org.uk/resources/policy_and_research), [http://www.relaf.org/index\\_engl.html](http://www.relaf.org/index_engl.html), [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org), <http://www.sosvillagesdenfants.ch/Pages/default.aspx>

---

## PRATIQUE

### Ateliers sur les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants en Amérique latine

*Sur la base de la version adaptée des Lignes directrices publiée récemment par le « Red Latinoamericana de Acogimiento Familiar » (RELAF\*), divers ateliers ont eu lieu sur l'ensemble du territoire latino-américain. RELAF partage cette belle expérience avec les lecteurs du bulletin.*

**P**our contribuer à la diffusion et la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, RELAF a édité, appuyé par UNICEF, deux versions adaptées aux enfants et au personnel des institutions publiques et privées de protection des droits. La conception du matériel "*Tu Derecho a Vivir en Familia y a ser cuidado en todas las situaciones que te tocan vivir*" [Ton droit à une vie de famille et à une prise en charge dans toutes les situations que te réserve la vie] a pris en compte les contributions d'enfants confiés ou non à une prise en charge alternative, dans le but d'obtenir un produit final facile à lire et dans lequel sont intégrées les idées des enfants sur le sujet. Au stade de la validation du projet, les enfants ont été consultés au moyen d'une activité qui s'est déroulée avec 40 enfants d'Argentine, du Paraguay et du Brésil durant le Séminaire Relaf 2010. En outre, après la rédaction du texte final, une consultation a été organisée avec trois enfants issus de contextes de prise en charge différents, ce qui a permis d'apporter des modifications au texte sur la base de leurs remarques. Des ateliers ont eu lieu tout au long de l'année 2011 afin d'initier tant les professionnels que les enfants à ce matériel. Ces expériences ont donné naissance à deux carnets intitulés « Indications pour la formation » qui expliquent comment mettre sur pied les ateliers.

#### L'objectif des ateliers

Par le biais de la version adaptée aux enfants, les ateliers visent à donner aux enfants l'occasion d'apprendre et de réfléchir à leur droit à être pris en charge par leur famille et leur communauté. Ils ont pour but également de faire de cette version un outil de référence et d'apprentissage pour les

enfants, leur permettant d'approfondir leurs connaissances quant à leurs droits et les encourageant à prendre une part active dans le respect de ceux-ci. Dans la mise au point de la méthodologie, une grande importance a été accordée au jeu grâce auquel les enfants expriment librement leurs pensées et leurs sentiments au sujet des thèmes abordés dans la version qui leur est dédiée: la responsabilité des parents, la prise en charge de l'Etat et de la communauté, les caractéristiques de la protection de remplacement, l'obligation d'être à l'écoute de l'enfant au moment d'une décision qui les concerne etc.

Les ateliers sont divisés en trois phases: la première propose des jeux de sociabilisation afin que les enfants fassent connaissance entre eux et avec les coordinateurs des ateliers. La deuxième phase est réservée à des activités incitant les enfants à réfléchir au contenu du matériel et à se l'approprier. Finalement, les divers groupes sont invités à représenter, à travers une peinture murale, les thèmes traités. A l'issue de l'atelier, un exemplaire de la version adaptée des Lignes directrices leur est remis, accompagné d'un diplôme de participation.

#### Donner à chaque enfant l'occasion de s'exprimer

Notre but rejoint celui de ces versions adaptées: pouvoir mener les ateliers avec tous les enfants, indépendamment de la forme de prise en charge dont ils bénéficient (soit parentale, institutionnelle, en famille d'accueil etc.), sachant que leurs droits, la connaissance et l'accès à ces derniers sont égaux pour tous. Dans ce sens, des ateliers ont été organisés au fil de l'année avec des groupes d'enfants dont les prises en charge diffèrent. Ces expériences nous ont appris que les sujets sur

lesquels les enfants revenaient le plus souvent durant leurs jeux et leurs discussions étaient les suivants:

- L'importance d'informer les enfants sur les causes de leur situation familiale et les raisons qui conduisent à certaines décisions.
- Les enfants sont conscients du caractère universel des droits et de la responsabilité de tous les adultes (non seulement de l'Etat) de les respecter.
- Ils tiennent à ce que leurs désirs soient pris en compte avant une décision et qu'en cas de problèmes dans la famille, ils aient quelqu'un à qui en parler.
- Dans la plupart des ateliers, ils ont souhaité une participation plus grande à l'élaboration des documents liés à l'enfance ainsi qu'un accès facilité à l'information.
- En cas de séparation, ils désirent

- a) aller vivre dans un lieu qui reste proche de leur famille et leurs amis.
- b) avoir une personne de référence à qui s'adresser s'ils ne restent pas avec leurs parents
- c) avoir la possibilité de choisir leur collège, leurs activités etc.
- d) que les contacts avec leurs frères et sœurs soient préservés.

\* Pour toute information complémentaire sur le projet RELAF/SSI, voir: <http://www.relaf.org/>.

(1) Tout le matériel de RELAF est disponible gratuitement en espagnol et en anglais à l'adresse [www.relaf.org](http://www.relaf.org).

(2) Les vidéos des ateliers peuvent être consultées sur le lien <http://www.youtube.com/user/AcogimientoFamiliar?feature=mhee>

## Facebook et les contacts post-adoption : de nouvelles questions

*Les réseaux sociaux sont en train de bouleverser les contacts post adoption susceptibles d'intervenir entre les enfants adoptés, les parents adoptifs et les parents biologiques. Ils donnent en effet à ces acteurs la possibilité d'entrer en relation directement sans intervention professionnelle ni préparation.*

**F**acebook a actuellement plus de 500 millions d'utilisateurs et a changé en quelques années la façon dont les gens communiquent. Des parents d'origine cherchent ainsi par milliers à entrer en contact avec leurs enfants biologiques. De même de nombreux enfants et adolescents adoptés recherchent leurs parents biologiques par ces réseaux. Des parents adoptifs peuvent également être tentés d'obtenir des renseignements sur les parents biologiques de leur(s) enfant(s) par ce biais. Ces situations ne sont pas sans risque et le besoin de nouveaux outils pour mieux y faire face se fait de plus en plus sentir.

### **Bouleversement des contacts post-adoption à travers l'apparition des réseaux sociaux**

Les adoptions définissent en général la façon dont vont se dérouler les contacts post adoption, s'ils existent. D'une carte par année à des rencontres régulières, cette planification permet

aux familles adoptives et biologiques de se préparer. La planification de ces contacts permet également de tenir compte de l'évolution de la situation des familles et de procéder aux changements nécessaires en fonction des conséquences, positives ou négatives, qu'ils ont pu entraîner. Or, les réseaux sociaux ont complètement changé ces données, puisqu'ainsi les enfants ou adolescents peuvent prendre directement contact avec (ou être contactés par) leurs parents biologiques sans y être préparés et sans que leur famille adoptive en ait connaissance. De même des parents adoptifs peuvent être tentés de prendre contact ou simplement d'aller voir sur Facebook qui sont les parents d'origine de leur enfant. Les deux cas mentionnés dans le cadre ci-contre illustrent les situations délicates auxquelles ces nouveaux modes de communication peuvent conduire.

#### **Cas pratiques**

1. Katie avait 6 mois lorsqu'elle a été adoptée. A 14 ans elle prend contact secrètement avec sa famille biologique. Au début, elle est ravie et ensuite, les contacts avec son père biologique et l'une de ses sœurs se révèlent être à l'opposé de ce qu'elle avait espéré. Elle reçoit des menaces et des insultes. Ses parents adoptifs s'aperçoivent de ce qui se passe trois mois plus tard. Cette prise de contact a toutefois eu une conséquence positive. Elle a permis à Katie de reprendre contact avec l'une de ses grandes sœurs qui avait fuit la maison et avec qui elle s'entend bien aujourd'hui.
2. Des parents ayant adopté un petit garçon ont voulu, par curiosité, aller voir s'il existait des photos de ses parents biologiques sur Facebook. Ils ont facilement retrouvé des photos de la mère de leur fils. Par contre, ils ne s'attendaient pas à retrouver les commentaires de cette dernière, exprimant ses regrets et son désarroi par rapport à ce qui s'était passé et le fait qu'elle « récupérerait » son fils à ses 18 ans.

## Quelles solutions pour préparer et accompagner les familles face à cette nouvelle réalité ?

Face au désarroi de nombreux parents et des assistants sociaux, deux guides<sup>1</sup> et <sup>2</sup> ont été publiés par la « British Association for Adoption & Fostering » (BAAF). Le premier guide s'adresse aux parents adoptifs, en vue de les préparer et de préparer leurs enfants à l'utilisation des réseaux sociaux. Le second s'adresse aux assistants sociaux, afin que ces derniers puissent aider les familles à bien utiliser ces réseaux et les mettre en garde contre leurs éventuelles conséquences, plus particulièrement en ce qui concerne la prise de contact avec ou par les parents biologiques.

Ces guides conseillent notamment aux parents adoptifs de:

- Bien raconter à leur enfant son histoire, aussi ouvertement et honnêtement que possible ;

- Dire à leur enfant qu'ils l'aideront à contacter et/ou rencontrer sa famille biologique, s'il le désire ;
- Rappeler que les informations données sur Internet le sont de façon définitive et ne pourront pas être reprises ;
- Demander à l'agence d'adoption d'organiser un rendez-vous entre leur enfant et un assistant social, qui expliquera les enjeux et risques d'une rencontre et l'importance que cette dernière ait lieu dans un environnement sûr et neutre ;
  - Expliquer à leur enfant que ses frères et sœurs ne sont pas forcément prêts à connaître cette situation ;
  - Rappeler à leur enfant qu'ils seront toujours là pour lui/elle.

La diffusion et la multiplication de tels outils apparaissent indispensables aujourd'hui afin de faire face efficacement à cette nouvelle réalité et protéger au mieux les enfants et les familles.

<sup>1</sup> [Facing up to facebook, a survival guide for adoptive families, Eileen Fursland, BAAF, 2010](#)

<sup>2</sup> [Social networking and contact, How social workers can help adoptive families, Eileen Fursland, BAAF, 2010](#)

Sources: <http://www.guardian.co.uk/lifeandstyle/2010/jun/19/facebook-adoption-tracing-birth-mother>

<http://www.suite101.com/content/facebook-and-post-adoption-contact>

---

## FORUM DES LECTEURS

### L'adoption mise en scène : témoignage artistique d'une personne adoptée en quête de ses origines

*A travers son spectacle « Chemin de la belle étoile », Sébastien Bertrand nous invite à partager son histoire de vie en musique. Adopté à quelques mois par un couple français, il décide 35 ans après de retourner au Liban, son pays d'origine. Le SSI/CIR est heureux de lui ouvrir son bulletin...*

**Prénom, Nom :** Sébastien Bertrand

**Lieu de résidence et de travail :** France, Liban

**Profession:** Artiste

#### 1. Comment est née l'idée de votre spectacle ?, Comment a-t-il vu le jour ?

Le spectacle « Chemin de la Belle Etoile » est né d'une urgence de dire et de partager. Au départ, il y a un spectacle, « Forêts » de Wajdi MOUAWAD, et un ami comédien dans cette pièce : Yannick JAULIN. La puissance de ce texte me pousse à dire merci à l'invitation mais un merci qui en dit plus, un merci qui raconte, qui pousse à ouvrir la porte, à dire pourquoi, à dire moi, mon origine, mon adoption, ma quête non avouée...mais surtout un merci qui tombe dans l'oreille du comédien conteur, collecteur...celle d'un Yannick JAULIN qui ne me lâche plus, qui s'interroge ! « Toi !adopté ? Je n'aurais jamais cru !!! ».

Ensuite, comme si les portes ne pouvaient plus se refermer, il y a une rencontre avec MOUAWAD (lui aussi libanais – hasard ?), puis une invitation dans le même temps faite à Yannick JAULIN pour le festival du conte de Beyrouth ! Hasard à nouveau ? Je ne pense pas et saisis l'invitation qu'il me fait de venir avec lui ! A ce moment-là, toujours pas d'idée de spectacle...Au retour de ce premier voyage, face aux interrogations des proches relatives au débat sur l'identité nationale, à mes joies, à mes peurs et à ce souvenir du spectacle « Forêts » comme déclencheur, j'étais, ou plutôt nous étions, face à une urgence, celle de dire et de partager...

#### 2. Vous êtes accordéoniste depuis l'âge de 7 ans, quel rôle la musique a-t-elle joué dans votre vie ? L'art vous a-t-il permis de lever certaines barrières personnelles et sociales ?

Effectivement, depuis l'âge de 7 ans, l'accordéon est un compagnon de route ! J'utilise volontairement cette expression car j'associe ma pratique de musicien à une rencontre : celle avec l'instrument. Avec le recul, je perçois bien aujourd'hui la force de cette rencontre. Elle m'a permis de me confier, de m'exprimer, de dire, de partager sans craindre d'être jugé. L'art permet par ce prolongement de nous-mêmes, de nos sentiments...de parler une langue universelle qui quand on commence à l'entendre, à la percevoir permet effectivement de lever les barrières, les codes...Pour beaucoup j'étais et suis encore l'accordéoniste du coin, défenseur d'une tradition populaire ancrée, un porte-flambeau d'une culture commune...ce que je suis ! Mais derrière cette dimension de façade, l'art m'a permis de rencontrer, d'exprimer, d'oser prendre la parole, *ma parole* ! Un luxe !

### **3. A quel(s) moment(s) de votre vie avez-vous commencé à vous interroger sur vos origines ? Comment avez-vous pris conscience de cette exigence intérieure ?**

Depuis toujours je me suis interrogé sur mes origines familiales ! Celles de ma famille d'adoption pour être clair ! Il m'a fallu expérimenter l'amour, les désamours, me confronter à mes doutes, mes certitudes, mes forces et résistances intérieures pour à un moment – à 35 ans - lâcher prise et oser aller voir, regarder de l'autre côté ! Je ne pense pas avoir pris conscience, je pense au contraire avoir, à ce moment-là de ma vie, lâché ma conscience, mes histoires fabriquées, mes solutions de façade, mes recettes pour avancer...

### **4. Pourriez-vous partager avec nous votre ressenti avant et après ce voyage ? Comment ce voyage continue-t-il aujourd'hui ?**

Juste des mots : apaisement, équilibre, quiétude, sourire, force...Aujourd'hui, je trimalle dans ma poche ce chiffre « deux » ! Une chance unique, un «deux» qui maintenant fait un ! Quelle légèreté !

### **5. Quel message souhaiteriez-vous transmettre aujourd'hui à vos parents adoptifs ? A vos parents de naissance ?**

À mes parents : Merci et bravo ! Pour avoir osé - osé confier, osé transmettre !

### **6. Comment décririez-vous vos appartenances culturelles aujourd'hui ?**

Mon appartenance est en mouvement ! Elle est au départ fondée sur mon enracinement dans le Marais Breton Vendée et en même temps aujourd'hui elle s'ouvre doucement et rassemble des sensibilités, des héritages nouveaux avec le Liban ! Comme si une greffe nouvelle prenait sur la branche...

### **7. Quelle parole aimeriez-vous transmettre aux personnes adoptées qui décident un jour de partir en quête de leurs origines ?**

Ne pas placer dans cette quête plus que de se trouver soi-même ! Y aller les yeux ouverts sur ce qui semble infime, mais qui suffit à passer de l'autre côté ! Du côté de ceux qui marchent debout !

Références: *Chemin de la Belle Etoile*, Yannick Jaulin & Sébastien Bertrand, Préface de Catherine Dolto, Edition Les Ateliers du Cèdre, 2011, 64 pages; voir aussi <http://www.cahpa.fr/>

#### CONFERENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES, COURS A VENIR

- **France** : La construction de la famille adoptive, COPEs, Paris, 14-16/03/2012 et 11-13/04/2012. Pour plus d'infos : [www.copes.fr](http://www.copes.fr)
- **Royaume-Uni** : a) *Making good adoption assessments*, BAAF, Londres, 15-16/03/2012. Pour plus d'infos: <http://www.baaf.org.uk/training/allevants/2012-03-15t000000>; b) *Adoption. A case for radical reform?*, BAAF, Londres, 27/03/2012. Pour plus d'infos: <http://www.baaf.org.uk/training/allevants/2012-03-27t000000>.
- **Sénégal** : Conférence sur les services de renforcement familial et de prise en charge alternative en Afrique subsaharienne francophone, Save the Children, UNICEF, BCN, Dakar, Mars 2012. Pour plus d'infos, contacter Claire Feinstein : [claref@waf.savethechildren.se](mailto:claref@waf.savethechildren.se)

*Pour rappel, ce Bulletin est distribué à un réseau sélectionné d'Autorités et de professionnels et n'est pas destiné à être placé sur un site Internet sans l'autorisation du SSI/CIR.*

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants, pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.